



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE D'INFORMATION DU 22 SEPTEMBRE 2017 SUR LE NOUVEAU REGLEMENT DES TAXES DE SEJOUR

La séance a eu lieu au Palladium devant environ 150 personnes résidents secondaires venus de Morgins, Val-d'Illiez/Les Crosets/Champoussin et Champéry. Les trois Présidents des communes étaient présents, ainsi que Jacques Berra, responsable des finances de Champéry et Antoine Schaller, responsable du projet STVDI, ces deux derniers membres de la commission ad-hoc qui a planché sur la nouvelle TS.

Mme Fioretto, directrice de la société P3F, qui a conseillé STVDI dans ses travaux, a introduit le sujet de la manière suivante :

a) Contexte de la démarche :

la nouvelle loi sur le tourisme, introduite le 1er janvier 2015, permet de modifier les modes de calcul et de perception des taxes de séjour.

Pour rappel, la taxe de séjour permet de financer la partie du tourisme consacrée à l'accueil, l'information, l'animation, la création et l'amélioration des installations touristiques et sportives de la destination.

b) Système touristique de la Vallée d'Illiez (STVDI) :

depuis 2 ½ ans, les trois communes de la Vallée d'Illiez ont défini une politique touristique amenant la création de la Région Dents du Midi SA dès le 1er septembre 2017. La planification financière de cette nouvelle politique a amené les communes à revoir les taxes de séjour et à proposer un nouveau règlement intercommunal sur les taxes de séjour.

Le document présentant la politique touristique intercommunale de la Vallée d'Illiez (juin 2016) est téléchargeable sur les sites des 3 communes.

Mme Fioretto a ensuite présenté le règlement sur les taxes de séjour.

Par rapport au règlement mis en consultation depuis le 18 août 2017, il n'y a aucune modification. Le mode de calcul (nombre de jours, prix du m²) est inchangé.

Une commission des taxes et éthiques sera constituée avec la participation d'un représentant des R2 et de représentants des acteurs du tourisme.



Association des propriétaires résidents à Morgins ■ Case postale 29 ■ CH - 1875 Morgins

La participation de représentants des R2 et des hébergeurs au Conseil d'administration de Région des Dents du Midi SA n'a pas encore été tranchée. Le but étant d'avoir un CA réduit et non pléthorique par mesure d'efficacité.

La suite de la soirée s'est poursuivie par la séance des questions/réponses.

Après un début très houleux, suite à la non prise en compte à ce jour des remarques et propositions de la mise en consultation, la soirée s'est passée plus calmement.

Les diverses questions qui ont été posées n'ont pas apporté de nouvelles informations. Au contraire, souvent les réponses étaient confuses et ne se rapportaient pas à la question posée.

Suite à la décision du Tribunal Fédéral dans le cas Loèche-les-Bains (60 jours de base sont trop élevés, mais 50 pourraient être acceptables), la commission de travail sur les TS n'avait pas encore pris en compte ce nouvel élément et attendait les réactions de la soirée pour éventuellement revoir sa position.

Nous saurons lors de la publication officielle au pilier public du nouveau règlement dès le 3 octobre si les communes auront entendu un peu, beaucoup ou pas du tout les R2.

La votation des 3 assemblées primaires est prévue le lundi 6 novembre 2017.

La présentation de cette séance sera disponible prochainement sur les sites des 3 communes ; nous vous tiendrons au courant.

Pour le comité de Promorgins

Guy Chessex

Morgins, le 1^{er} octobre 2017